

DECEMBRE 2018

**LES DONNÉES D'ACTIVITE 2017
DES CONSEILLERS EN
INVESTISSEMENTS FINANCIERS**

amf-france.org

INTRODUCTION

Les grands thèmes traités dans ce document sont les suivants :

1. Panorama d'ensemble
2. Les spécificités des acteurs par métier

Source

Dans le cadre du suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les CIF. Ces fiches contiennent des informations quantitatives et qualitatives qui font l'objet d'une synthèse annuelle. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie par les déclarants, certaines inexactitudes peuvent subsister.

1. PANORAMA D'ENSEMBLE

1.1. CONSTATS D'ENSEMBLE

Les constats de la présente étude sont établis à partir des **4 641** Fiches de Renseignements Annuels des conseillers en investissements financiers (FRA CIF) retournées à l'AMF en 2018 et qui portaient sur les données d'activités 2017 de ces acteurs ainsi qu'une comparaison avec les éléments analogues collectés au cours de l'année précédente.

En préambule, il convient de rappeler que les cabinets CIF sont généralement des acteurs multi-statuts. L'activité du cabinet peut relever de la réglementation CIF tout comme elle peut relever des autres statuts et/ou habilitations dont il dispose (en particulier l'intermédiation en assurance, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement ou la carte T de transaction immobilière).

La réglementation CIF couvre les prestations visées à l'article L. 541-1 du code monétaire et financier soit le conseil en investissement¹ portant sur les instruments financiers², le conseil portant sur la fourniture de services d'investissement, le conseil portant sur la réalisation d'opérations sur biens divers ainsi que les autres activités de conseil en gestion de patrimoine, non régulées par ailleurs, qui seraient exercées par les CIF.

Ainsi, dans le cadre de la présente étude, il sera fait référence au chiffre d'affaires total des cabinets pour désigner la totalité de leur activité (« CA toutes activités»), mais également à la part du chiffre d'affaires relevant de la réglementation CIF (CA CIF), telle que déclarée par les acteurs³.

□ Contexte spécifique

Dans le cadre des précisions apportées par la position de l'AMF DOC-2018-03⁴ sur les activités de conseil en haut de bilan, de nombreux CIF qui exerçaient le conseil en haut de bilan ont décidé de renoncer au statut de CIF, en particulier un nombre significatif d'adhérents⁵ de l'ACIFTE, qui a, par la suite, sollicité le retrait de son agrément en tant qu'association professionnelle de CIF. Le Collège de l'AMF a procédé au retrait de cet agrément lors de sa séance du 24 juillet 2018.

□ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

Les répondants ont déclaré un chiffre d'affaires total de **2,6 milliards d'euros**, au sein duquel **718 M€** ont été déclarés au titre de l'activité CIF (soit **27 %** de l'activité), stable par rapport aux données de l'année précédente au cours de laquelle les 4 682 cabinets ayant retourné leur FRA avaient collectivement déclaré un chiffre d'affaires total de 2,6 milliards d'euros, dont 785 M€ pour l'activité CIF (soit 30% de l'activité).

L'évolution de l'activité déclarée par les CIF depuis la première collecte des données d'activité en 2015 a été la suivante :

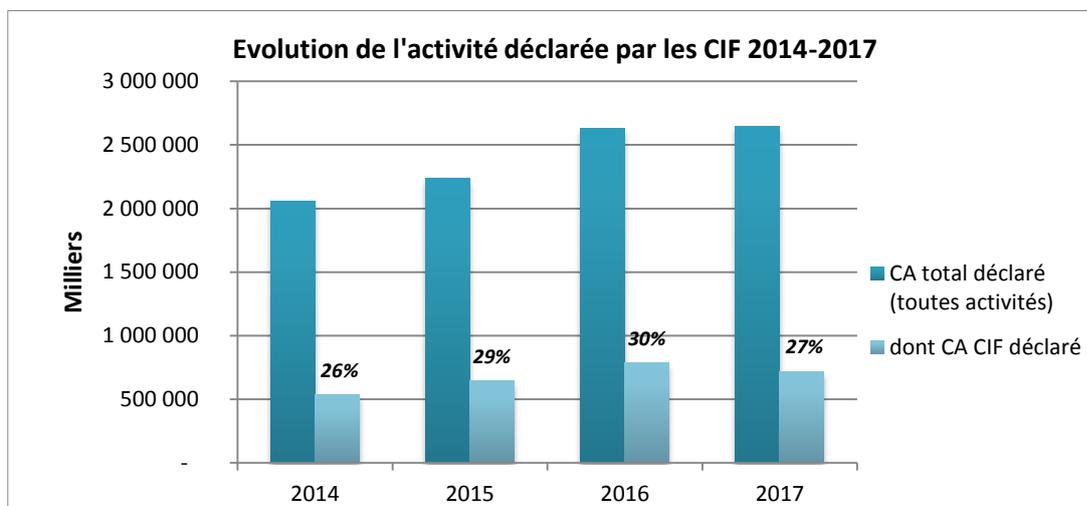
¹ Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers (article D. 321-1 du code monétaire et financier).

² Actions, obligations, parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPR, FIP, SCPI,...), contrats financiers (options, futures, swaps, CFD, ...).

³ Le CA CIF correspond à l'estimation faite par les acteurs de la part de leur activité relevant du périmètre des prestations soumise à la réglementation CIF.

⁴ Position DOC-2018-03 « Placement non garanti, conseil en investissement et conseil aux entreprises en matière de structure de capital, de stratégie industrielle, de fusions et de rachat d'entreprises » publiée le 14 mars 2018. L'AMF précise au sein de cette Position dans quelle mesure et à quelles conditions les activités désignées sous le terme générique de "conseil en haut de bilan" relèvent du service connexe n° 3 de l'article L. 321-2 du code monétaire et financier et peuvent être exercées sans agrément, ni statut professionnel particulier.

⁵ Seuls 86 adhérents de l'ACIFTE ont maintenu leur statut de CIF et ont rejoint pour 84 d'entre eux la CNCIF.



Les données statistiques sur la dernière période ont été les suivantes :

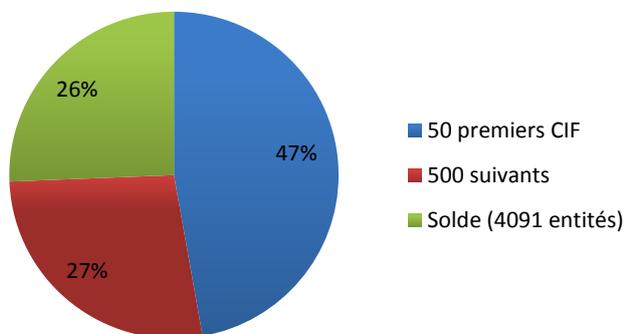
| (en K€) | CA déclarés par les cabinets (toutes activités) | | dont CA CIF déclarés | | CA CIF % | |
|-----------------------------------|--|-----------|----------------------|---------|----------|------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| TOTAL | 2 628 273 | 2 648 502 | 785 325 | 718 582 | 30% | 27% |
| Moyenne du CA des cabinets | 561 | 571 | 168 | 157 | 30% | 27% |
| Médiane du CA des cabinets | 140 | 145 | 18 | 18 | 13% | 13% |

La relative stabilité du chiffre d'affaires total cache des mouvements opposés puisque le départ des CIF Haut de bilan significatifs présents en 2016 (- 332 M€) est compensé par la hausse du niveau d'activité des acteurs en place (+283 M€) ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux acteurs au sein du statut (+46 M€).

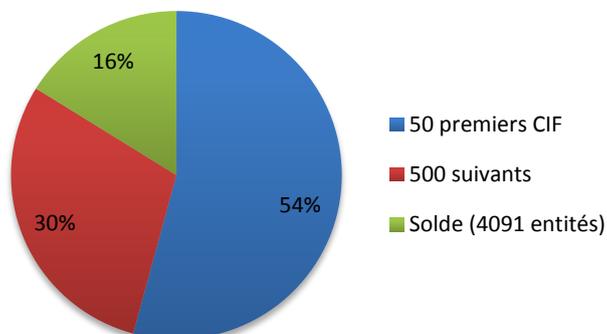
Forte concentration de l'activité au sein des premiers acteurs

L'activité est fortement concentrée au sein des premiers acteurs, soit les 50 premiers et 500 suivants.

Niveau de concentration du CA toutes activités entre les acteurs



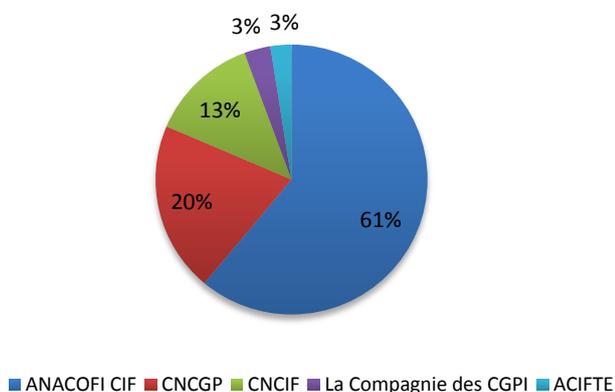
Niveau de concentration du CA CIF entre les acteurs



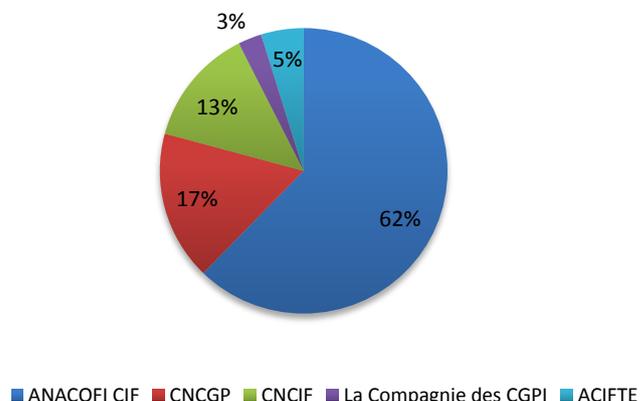
□ Répartition par association professionnelle de CIF

Toute entité CIF doit adhérer à une association professionnelle agréée par l'AMF. Cette association est chargée de la représentation collective et de la défense des droits et intérêts de ses membres ainsi que de missions de suivi et de régulation de ces acteurs.

Décomposition du CA toutes activités par association



Décomposition du CA CIF par association



□ Les effectifs

- ↗ Les effectifs déclarés par les cabinets sont en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Ils s'élèvent à 15 263 personnes (-697 personnes) compte tenu du départ d'acteurs significatifs du conseil en haut de bilan et en l'absence de nouveaux entrants significatifs au sein du statut de CIF. L'effectif moyen par cabinet est stable à 3,3 personnes par cabinet (3,4 en 2016).

- Parmi ces effectifs, le nombre de dirigeants et de « salariés CIF »⁶ s'élève à 6 768 personnes (6 840 en 2016). Pour rappel, ces derniers sont soumis à des conditions d'accès à la profession⁷ ainsi qu'une obligation de formation continue sur la réglementation CIF⁸. A compter de 2020, ces personnes seront également tenues de justifier de connaissances minimales (« certification AMF ») en vue de pouvoir continuer à fournir le service de conseil en investissement.

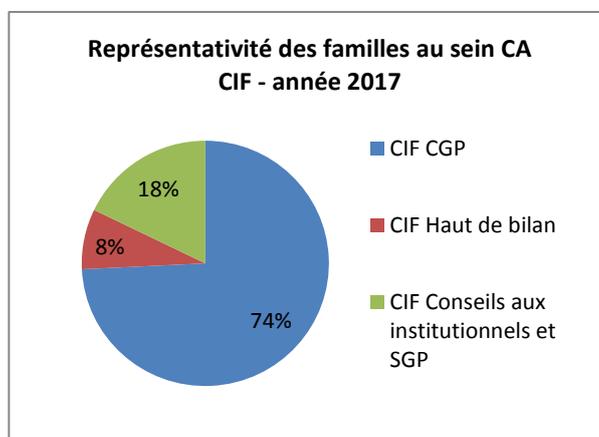
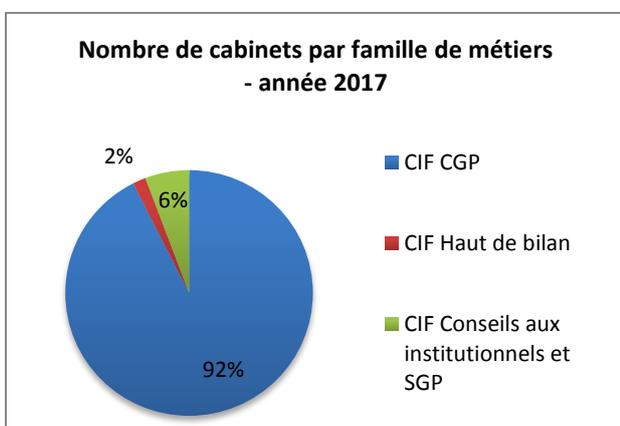
⁶ Il s'agit des salariés fournissant des prestations de conseil en investissements.

⁷ Les conditions d'accès sont vérifiées par l'ORIAS pour les dirigeants et par les cabinets eux-mêmes pour les salariés.

⁸ L'obligation de formation continue est assurée par les associations professionnelles CIF.

1.2. LES METIERS EXERCÉS

- Les informations recueillies des acteurs⁹, en particulier leur positionnement en termes de métier, ont permis de les regrouper par famille de métiers suivant que l'activité principale du cabinet est le conseil en gestion de patrimoine (« CIF CGP ») ou le conseil à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion (« CIF Conseils aux institutionnels et SGP »).
- Par ailleurs, il a été observé que, même si des clarifications ont été apportées dans le cadre de la Position DOC-2018-03 relative à l'activité de conseil en haut de bilan pour indiquer dans quelle mesure celle-ci ne relevait pas des activités des CIF, 79 acteurs spécifiques du conseil en haut de bilan figurent dans le panel des répondants, parmi lesquels seuls 59 sont toujours inscrits au registre de l'Orias fin septembre 2018 (en comparaison, en 2016, 380 acteurs s'étaient déclarés « CIF Haut de bilan »).
- Répartition par métier des acteurs



2. LES SPECIFICITES DES ACTEURS PAR METIER

2.1. LES CIF CGP

Cette catégorie regroupe les cabinets exerçant une activité globale de conseil en gestion de patrimoine. Au titre de la présente campagne, **4 295** cabinets se sont déclarés CIF CGP (4059 lors de l'exercice précédent).

□ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

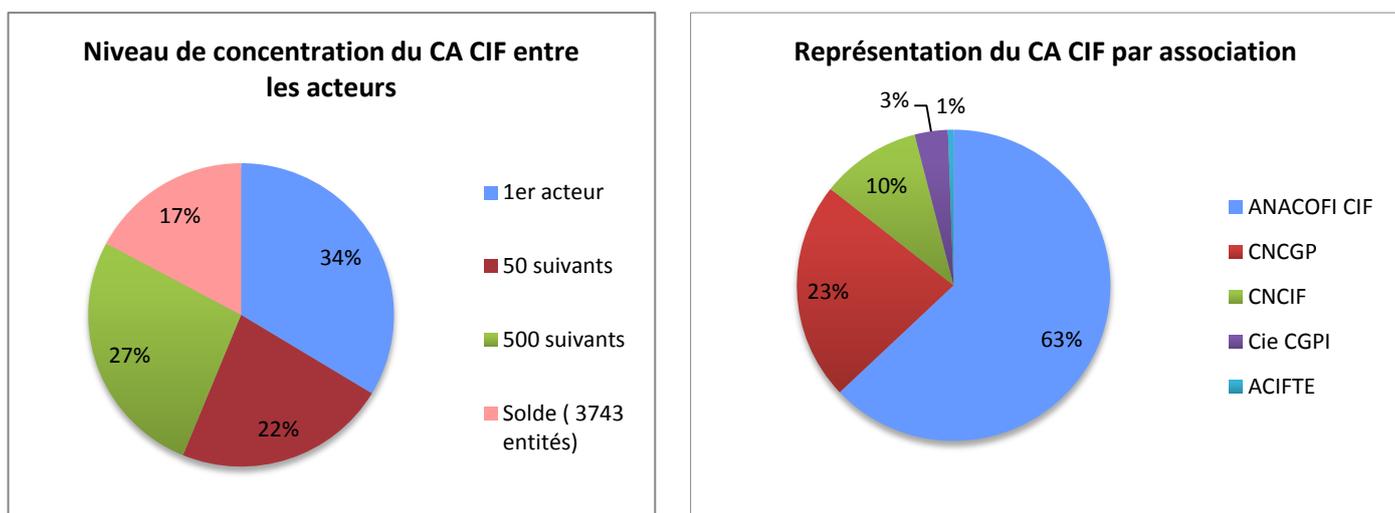
| (en K€) | CA déclaré par les cabinets (toutes activités) | | dont CA CIF déclaré | | CA CIF % | |
|-----------------------------------|--|-----------|---------------------|---------|----------|------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| <i>Exercices comptables</i> | | | | | | |
| TOTAL | 1 597 648 | 1 904 226 | 440 064 | 533 432 | 28% | 28% |
| Moyenne du CA des cabinets | 394 | 444 | 108 | 126 | 28% | 28% |
| Médiane du CA des cabinets | 134 | 141 | 15 | 18 | 11% | 13% |

La hausse générale des niveaux d'activité est essentiellement due à l'augmentation du nombre d'acteurs de cette catégories (+236 acteurs) ainsi qu'à la progression du niveau d'activité des CIF en place au sein desquels le premier acteur affiche un CA total en hausse de 28% (+67 M€) et un CA CIF en progression de 24% (+35 M€).

⁹ Les acteurs ont été amenés à se positionner selon leur appréciation de la catégorie de métier la plus pertinente à laquelle chacun estimait appartenir. Ils ont, en outre, présenté les grandes lignes de leur activité.

□ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle

Comme pour l'ensemble de la population, l'activité des CIF CGP est concentrée au sein des premiers acteurs, le premier acteur représentant à lui seul 34% du CA CIF des CGP.



De même en matière d'encours conseillés dont le montant total déclaré par les CIF CGP s'élève à **43 Md€**, les 30 premiers acteurs représentent 58% de ces encours au sein desquels le premier acteur représente 40 %.

□ Structure de rémunération

La rémunération des CIF CGP est principalement constituée de rétrocessions de droits d'entrée et de frais de gestion annuels qui représentent respectivement **61%** et **27 %** du CA CIF total déclaré, le solde étant constitué d'honoraires facturés aux clients.

Par ailleurs, les acteurs ont déclaré au total une collecte de **7,9 Md€** et un encours suivi à la clôture de l'exercice 2017 de 43 Md€ comme indiqué ci-avant.

Ainsi, à partir de ces données, les taux de rétrocessions moyens reconstitués s'élèvent pour les droits d'entrée à 4,00% et les frais de gestion à 0,34% (respectivement 3,08% et 0,51% l'exercice précédent).

□ Ecosystème des acteurs

- Apporteurs d'affaires

Au total 585 CIF ont déclaré faire appel à des démarcheurs/apporteurs d'affaires qui ont représenté des effectifs de 3 537 personnes.

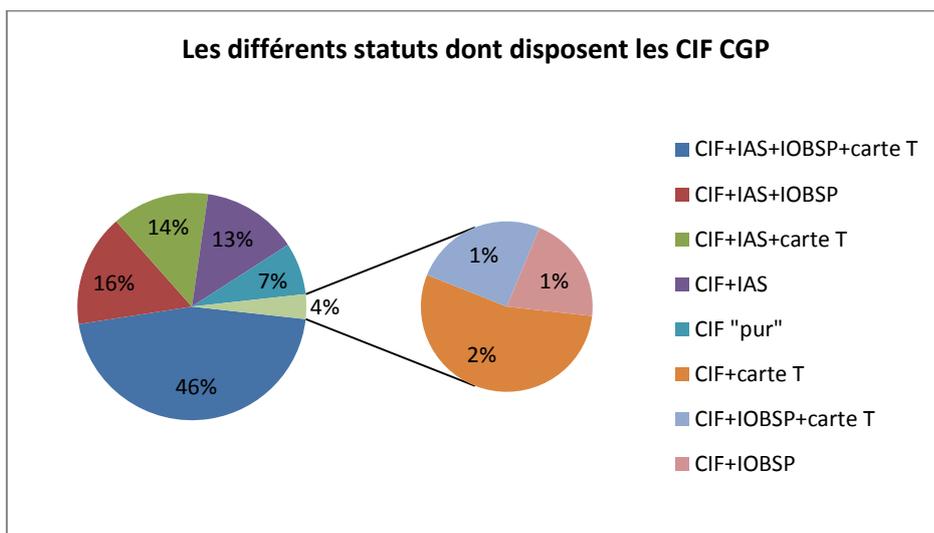
- Réseaux et groupements

Les CIF CGP peuvent faire le choix d'adhérer à un réseau commercial ou de s'unir à un groupement en vue de mutualisation de services et/ou partage d'expériences.

Au total 1078 cabinets ont indiqué appartenir à un réseau ou un groupement, soit 25% des CIF CGP.

□ Autres statuts des CIF CGP

Généralistes du conseil en gestion de patrimoine, 93 % de ces cabinets CIF CGP ont déclaré disposer d'autres statuts soit : intermédiaire en assurance (IAS), intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP), statuts enregistrés à l'ORIAS ou disposer de la carte de transaction immobilière (carte T).



De plus, 46% des CIF ont également déclaré être titulaires de la compétence juridique appropriée (CJA) soit 1 956 cabinets.

□ Réalisation de l'activité de conseil

Concernant leur activité CIF, les CIF CGP ont déclaré avoir fourni les prestations suivantes :

| | Nombre de cabinets ayant déclaré avoir fourni ces services | % des CIF CGP | Rappel exercice 2016 |
|---|--|---------------|----------------------|
| Conseil sur instruments financiers | 2 575 | 60% | 63% |
| Conseil sur services d'investissements | 820 | 19% | 26% |
| Conseil sur les « autres produits de placements » | 900 | 21% | 22% |

Concernant l'offre de **produits et de services**, les acteurs ont mentionné :

- disposer en moyenne **7** partenariats avec des fournisseurs d'instruments financiers et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **11,9** instruments financiers différents (respectivement 8 et 11,6 en 2016),
- disposer en moyenne de **2,3** partenariats avec des fournisseurs de services d'investissements et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **2,4** services d'investissements différents (respectivement 2,7 et 3,2 en 2016),
- disposer en moyenne de **1,6** partenariat avec des fournisseurs « d'autres placements financiers » (c'est-à-dire autres que des instruments financiers) et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **2,5** « autres placements financiers » différents (respectivement 1,9 et 5,1 en 2016).

Instruments financiers traités

| | Nombre de cabinets ayant déclaré avoir conseillé ces produits | % des CIF CGP | Rappel exercice 2016 |
|---|---|---------------|----------------------|
| Actions | 1 418 | 33% | 36% |
| Actions Etrangers | 267 | 6% | 7% |
| Titres de créances | 1 103 | 26% | 27% |
| Titres de créances Etrangers | 287 | 7% | 7% |
| Parts ou actions OPC | 3 045 | 71% | 74% |
| Parts ou actions d'OPC Etrangers | 896 | 21% | 22% |
| Contrat financiers | 157 | 4% | 4% |
| Contrat financiers Etrangers | 46 | 1% | 1% |

2.2. LES CIF CONSEILS AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET SOCIÉTÉS DE GESTION

Cette catégorie regroupe les CIF qui accompagnent les investisseurs institutionnels (fondations, caisses de retraite, compagnies d'assurance ...) dans le suivi de leurs investissements (audit, appels d'offres, recommandations, ...) mais également ceux qui interviennent exclusivement auprès de sociétés de gestion ou de fonds en matière de recommandations d'investissement ou encore les acteurs en charge de conseiller d'autres intermédiaires financiers (par exemple plateforme B to B en matière de produits structurés).

Au titre de la présente campagne, **267** acteurs sont déclarés comme CIF Conseils aux institutionnels et SGP (179 lors de l'exercice précédent).

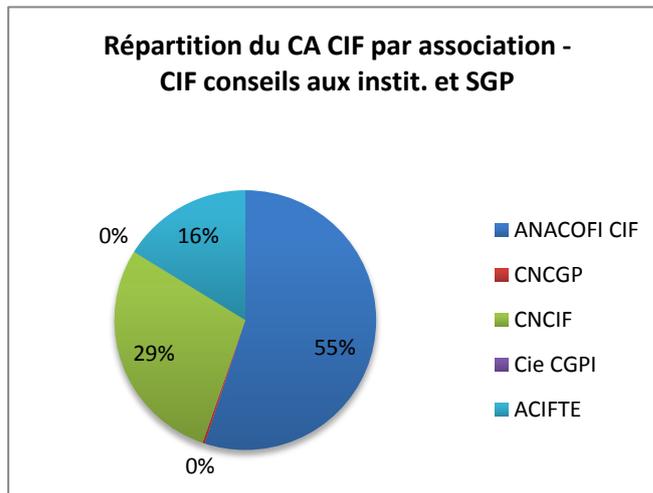
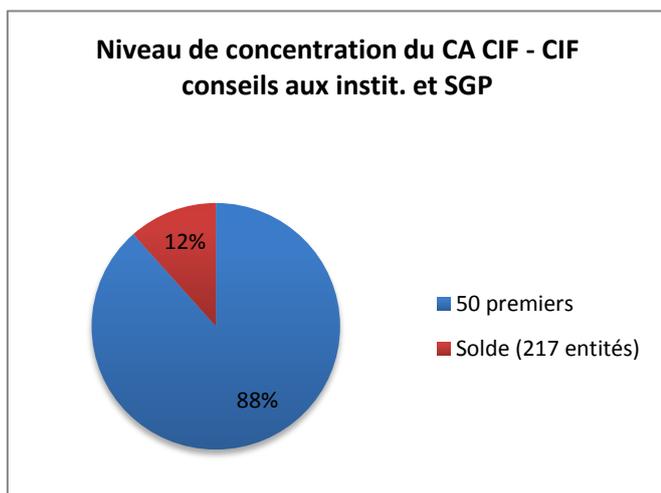
| (en K€) | CA déclaré par les cabinets (toutes activités) | | dont CA CIF déclaré | | CA CIF % | |
|-----------------------------------|---|---------|---------------------|---------|----------|------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| <i>Exercices comptables</i> | | | | | | |
| TOTAL | 420 142 | 634 825 | 83 136 | 128 069 | 20% | 20% |
| Moyenne du CA des cabinets | 2 347 | 2 378 | 464 | 496 | 20% | 21% |
| Médiane du CA des cabinets | 259 | 177 | 85 | 63 | 33% | 36% |

□ Niveau d'activité des acteurs

Le CA toutes activités est en progression compte tenu de la hausse d'activité du premier acteur (+186 M€) et à l'arrivée au sein de cette famille de nouveaux acteurs (+41 M€).

L'activité CIF progresse dans une moindre mesure compte tenu que les deux premiers contributeurs de la hausse du CA toutes activités ne déclarent presque qu'aucune activité CIF.

□ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle



□ Structure de rémunération

La structure de rémunération de ces acteurs est majoritairement sous forme d'honoraires (62%), le solde étant constitué de rétrocessions de commissions (38%), étant rappelé que ces deux types de rémunérations ne sont pas toujours cumulativement présentes chez ces acteurs puisque 123 d'entre eux indiquent ne percevoir que des honoraires.

Autres statuts des CIF Conseils aux institutionnels et SGP

